



Elle c'est Sophie, enseignante dans les Alpes Maritimes.

Cette année Sophie a pris sa décision, elle adhère au SNUipp-FSU.

Elle le fait pour son métier, pour elle et pour l'école car elle sait que sans adhérents, rien ne serait possible.

Fais comme Sophie, adhère au SNUipp-FSU !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°47

Sommaire : Actions GREVE 5 février, Rassemblement 6 février, carte scolaire, Mairie de Nice, Conseillers pédagogiques, action sociale, Cappei, Disponibilité, Intégration PE, Mouvement, CAPD, Congés de formation, Temps partiel, Salaires, Retraites



DANS L'ACTION en FEVRIER avec le SNUipp-FSU !

2 temps d'actions proposés :

Pour améliorer notre pouvoir d'achat et donner les moyens aux services publics de bien fonctionner !

Pour cela, nous exigeons :

- ▶ des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- ▶ des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- ▶ des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.
- ▶ la création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et notamment l'école

- Grève et manifestation à NICE le MARDI 5 février

à Nice à 10h30 Place Garibaldi.

- Rassemblement devant le Rectorat de NICE le

MERCREDI 6 février à 8h30 à l'occasion du CTSD (ouvertures et fermetures de classes)

Modèle d'intention de grève [ici](#)

Elle doit parvenir à votre IEN au moins 48h (dont un jour ouvré) avant la grève, soit au plus tard vendredi soir par voie postale - samedi soir par voie électronique.



Effectifs : campagne du SNUipp-FSU

Carte scolaire : le SNUipp-FSU trace les lignes rouges !

Généralisation de la baisse des effectifs, moyens de remplacement, RASED, Plus de Maîtres que de Classes et Scolarisation des moins de trois ans, Ecole inclusive...

Dans le cadre de sa campagne nationale pour "*PasPlusde25 par classe*" et "*Pasplusde20 en Education Prioritaire*", **le SNUipp-FSU 06 a déclenché l'alerte sociale en déposant un préavis de grève pour la période du 28 janvier au 8 février 2019.**

Une action qui a contraint l'IA à une négociation préalable à l'occasion de laquelle les élèves SNUipp-FSU ont tracé les lignes rouges dans le cadre d'une dotation (14 postes), incompatible avec l'amélioration des conditions de travail des professeurs des écoles des Alpes-Maritimes.

Le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion du CTSD du mercredi 6 février 2019 .

Rassemblement devant le Rectorat à 8h30 !

Le calendrier des réunions :

- 30 janvier : Groupe de travail
- 6 février : CTSD qui débattrà des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- 8 février : CDEN qui présentera à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA

Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.

Remplissez l'enquête syndicale [ici](#)



AUDIENCE Mairie de NICE - SNUipp-FSU

Vendredi 18 Janvier 2019

Une délégation du SNUipp-FSU a été longuement reçue par l'Adjoint au Maire chargé de l'Éducation .

De nombreux points ont été abordés

Lire le compte-rendu ici



Reçu au SNUipp-FSU !

"Type de convocation : CONVOCATION DE STAGIAIRE

Dates : du mercredi 30 janvier 2019 à 09:00 au mercredi 30 janvier 2019 à 16:00

Thème: " Journée nationale de web-diffusion consacrée à l'école maternelle ".

Bien, alors donc, nous sommes convoqués d'une semaine sur l'autre pour regarder la télé. Et ce, faisant fi de nos emplois du temps comme, d'engagements associatifs complémentaires à nos fonctions voire au service public d'Éducation, mais aussi, disons-le, de notre vie personnelle.

Alors oui, bien entendu *"Bien conscient que les délais pour organiser cette journée de formation sont très courts, je tiens à remercier très sincèrement chacun d'entre vous pour la flexibilité dont vous savez régulièrement faire preuve. **Michel Jean FLOC'H.**" nous écrit-on.*

Mais songeons à ce que diraient nos collègues si nous agissions ainsi?

Et que dire de notre flexibilité. Le terme est choisi. Non, nous ne sommes pas flexibles. Non, nous ne sommes pas taillables et corvéables à merci. Non, ne pas avoir d'horaires réglementaires de service ne signifie pas d'être traité ainsi.

Oui les Conseiller.e.s Pédagogiques répondent présent.e.s quand on les sollicite.

Oui, les conseillers pédagogiques accompagnent sur des temps de pause méridienne ou du soir après la classe.

Oui les Conseillers pédagogiques se réunissent le mercredi.

Oui, les Conseiller.e.s Pédagogiques, conscient.e.s des responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur fonction, agissent en professionnels et savent être présent.e.s quand il le faut.

Cela nécessite prévisions, organisations, anticipations, pour soi, pour l'équipe de circonscription, pour celles et ceux pour qui ils interviennent.

La crédibilité des missions qui leur sont confiées, la " professionnalité" qu'ils.elles construisent, la confiance qui se conquiert au quotidien ne souffrent d'aucune "régulière flexibilité"

Que nos cadres supérieurs en soient conscients au risque de voir se déliter l'équilibre subtil, singulier, modérateur déjà bien bousculé qui caractérise notre métier "de cadre intermédiaire".

En conséquence, qu'ils acceptent que notre présence à cette formation télévisuelle soit laissée à l'appréciation, en circonscription, de nos agendas respectifs.

L'IA vient de refuser le départ en stage dans le Var ce mercredi des CP ANCP en conférence prévue de longue date...colère..

Le SNUipp-FSU soutient les collègues conseillers pédagogiques. Une intervention sera faite demain en CAPD.



"Le 18/01/2019 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 11 530 euros. La prochaine CPAS est prévue le 12 mars 2019.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat. <http://www2.ac-nice.fr/cid92199/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice.html>

Contactez nous pour obtenir une aide dans vos démarches."



Départs formation CAPPEI 2019 : enfin la circulaire !

Recueil de candidatures aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) année scolaire 2019-2020

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès de l'IA pour demander à ce que la circulaire "départs en formation CAPPEI" soit publiée rapidement. Sa parution avait déjà été envisagée mercredi 16/01 mais reportée et l'IA nous avait annoncé ne pas pouvoir encore la publier mercredi 23/01 car réunion prévue avec la coordinatrice académique chargée de l'ASH.

Le SNUipp-FSU se félicite que celle ci ait pu paraître ce jour comme suite à nos demandes.

FORMATIONS CAPPEI sur l'ESPE de DRAGUIGNAN ou de SURESNES selon le parcours choisi

DATE LIMITE des candidatures auprès de l'IEN de circonscription :

le 1er février 2019

Tout est ICI

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi



L'IA s'attaque à nouveau aux demandes de disponibilité pour "convenances personnelles" !

Nous avons été destinataires ce Mercredi 23/01, de la part de l'IA, des documents de travail relatifs aux demandes notamment de disponibilité.

► **Des collègues se voient cette année encore refuser leur demande de disponibilité pour "convenances personnelles".**

Inadmissible et une fois encore qui dénote de décisions arbitraires de notre IA, qui ne tiennent en aucun cas des arguments ou raisons qui motivent la demande et qui n'impactent que des 1ères demandes.

► L'IA a en effet ciblé ses refus sur les 1ères demandes de disponibilités pour convenances personnelles (comme cela est le cas pour les temps partiels).

Les collègues concerné(e)s par des refus ont été informé(e)s via iprof avec les voies de recours.

20 refus prononcés à ce jour par l'IA

RECOURS à faire avant le 7 février 2019

Le SNUipp fournit aux collègues **un modèle de recours** en perspective de la **CAPD du 7 mars 2019 où seront étudiés ces recours (date prévisionnelle)**.

Tout est **ici**



Intégration dans le corps des Professeurs des écoles Liste d'aptitude rentrée scolaire 2019

La circulaire de l'IA est parue

► **SAISIE DES CANDIDATURES** : Dans I-PROF au moyen de l'application SIAP

Le serveur sera ouvert Du **23 janvier 2019 au 31 janvier 2019 inclus**

NE PAS oublier de valider votre candidature

► **Après la fermeture du serveur (SIAP) Vous devrez confirmer votre participation :**

Un accusé de réception comportant vos éléments de barème vous sera adressé dans votre boîte aux lettres électronique ; Vous devez l'imprimer et le retourner à l'IA **avant le 4 février 2019** (si nécessaire, joindre les justificatifs des titres et diplômes).

► Si vous souhaitez annuler votre demande il vous suffira de retourner votre accusé avec la mention « annulé »

Important : l'inscription sur la liste d'aptitude de professeur des écoles entraîne la perte du logement ou de de l'IRL (indemnité représentative de logement). Toutefois, un problème technique national ne permet pas à ce jour le versement de l'IDPE (indemnité différentielle de professeur des écoles) destinée à compenser une partie de la perte occasionnée par l'inscription sur liste d'aptitude. **Le SNUipp-FSU intervient actuellement au ministère pour régler ce problème.**

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

LIRE la circulaire et la suite: ici

La C.A.P.D qui étudiera les candidatures est prévue le 7 mars 2019



Avis de tempête sur le mouvement !

Fidèle à ses pratiques de "verticalité" et de décisions imposées sans négociation, le ministère veut mettre en place des dispositions communes à tous les départements, concernant le mouvement des personnels.

Ceci impactera directement donc la circulaire du mouvement des Alpes- Maritimes et retardera les opérations de nomination. Pour rappel, le serveur IPROF était censé ouvrir le 14/03.

Tous les secrétaires généraux des DSDEN ont été convoqués au ministère mardi 15 janvier. Le ministre a rappelé ses objectifs :

- 1. Affecter davantage de personnels sur les postes à TD**
- 2. Les barèmes doivent respecter les priorités légales qu'il a définies :**

Lire la suite

Le barème actuel, même s'il peut être amélioré, fait consensus et est le fruit d'années de travail entre les syndicats (notamment le SNUipp-FSU) et l'administration.

Un groupe de travail se réunira avant les vacances de février à l'IA. Dans l'intervalle nous intervenons à nouveau au ministère au sujet de ce passage en force !



Salaires : signez la pétition unitaire !

Revaloriser le salaire des fonctionnaires, c'est urgent, c'est juste et c'est possible. La CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition exigeant cette revalorisation pour toutes et tous les agents.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

C'est pourquoi huit fédérations syndicales de fonctionnaires, la CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agents.

Signer la pétition en ligne



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

La circulaire de l'IA est parue. [Tout est ici](#)

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI »

Entre le 16 janvier et le 6 février 2019

- Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues.
- **Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA avec les PJ**

COPIE au SNUipp pour suivi - N'hésitez pas si question



Demandes de TEMPS PARTIEL (1ère demande OU renouvellement) + REPRISE à temps plein - Rentrée 2019

AVANT le 8 février 2019. COPIES au SNUipp-FSU

Tout est : ICI

Cela concerne:

* les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
▶ **ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type**

* les Reprises à 100%

▶ Demandes à retourner, via l'annexe type, **avant le 8 FEVRIER** via l'IEN
▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le
lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-
mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos